



# Veille Europe

Du 01 au 15 mars 2015

## Sommaire

### - Institutions européennes

- Commission européenne: vers un programme européen global en matière de migration
- FRA : améliorer et accroître les entrées légales dans l'Union européenne

### - Associations et organisations internationales

- ECRE : les dysfonctionnements du système de « premier accueil » conduisent à l'enfermement à répétition des demandeurs d'asile
- HCR : l'Europe doit agir en Méditerranée et jouer son rôle dans la crise des réfugiés syriens

### - Développements nationaux

- Royaume-Uni : un rapport parlementaire dénonce l'usage de la rétention des migrants par le gouvernement britannique
- Italie : nouveaux sauvetages d'ampleur en Méditerranée et inquiétudes de la marine marchande

### - En Bref

- Amnesty International : un rapport qui alerte sur la condition des migrants en France comme en Méditerranée
- ECRI : un rapport dénonce le niveau de xénophobie et de violence en Grèce
- ECRE : actualisation des rapports nationaux AIDA sur l'Allemagne et l'Autriche
- NOAS : la Norvège critiquée pour la rétention d'enfants migrants
- CJUE : les soldats déserteurs auront accès au droit d'asile si des crimes de guerre sont susceptibles d'être commis
- Forum Montesquieu et FTDA : étude sur l'impact du droit européen sur les procédures d'asile en France
- Hongrie : projet de mesures contre les migrants et les demandeurs d'asile

\* La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés de France terre d'asile :



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne

# Institutions européennes

---

## Commission européenne: vers un programme européen global en matière de migration

Les travaux de la Commission européenne sur un programme européen global en matière de migration initiés le 4 mars se sont [fixés](#) quatre grandes priorités : la construction d'un régime d'asile commun solide, une nouvelle politique européenne en matière de migration légale, la sécurisation des frontières extérieures et enfin la lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains.

La Commission européenne veut replacer au centre de ses priorités la gestion de la migration, une question transversale qui touche de nombreux domaines. Dimitris Avramopoulos, commissaire pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, a déclaré: *«Il faut envisager la migration sous toutes ses dimensions à l'heure de mettre sur pied un programme européen global en matière de migration: il ne s'agit pas de recourir à des solutions rapides et ponctuelles; il s'agit plutôt de créer une Union européenne plus sûre, plus prospère et plus attrayante.»*

La Commission européenne souhaite réduire les écarts et les incohérences entre les systèmes d'asile des différents États membres pour mettre en œuvre pleinement le [régime d'asile européen commun](#). Le nouvel agenda prévoit également un réexamen de la directive sur la [carte bleue européenne](#) dans le cadre d'une nouvelle politique en matière de migration légale. La Commission souhaite renforcer la coopération et le dialogue avec les pays tiers, d'abord pour consolider la lutte contre la migration irrégulière notamment à travers des accords de réadmission, ensuite pour renforcer les stratégies de développement dans les pays tiers dans le but de limiter les migrations. Enfin, la Commission souligne l'importance de la gestion et de la surveillance des frontières extérieures de l'Europe, et souhaite lancer une réflexion sur l'augmentation des moyens attribués à l'agence européenne pour la gestion des frontières de l'UE, Frontex. La Commission veut étudier la question du budget et des ressources humaines de Frontex, qui pourraient donc être augmentés pour obtenir une plus grande efficacité sur le terrain.

L'orientation choisie par la Commission a suscité de nombreuses [réactions et critiques](#) dans plusieurs organisations non-gouvernementales. Amnesty International a reproché à la Commission d'omettre la nécessaire mise en place de plans de sauvetage et de recherche en Méditerranée pour venir en aide aux personnes qui tentent de rejoindre les côtes européennes. Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) a questionné la possibilité d'un régime d'asile commun solide dans une Europe où les différences entre les États membres au niveau des conditions d'accueil et du traitement des demandeurs d'asile sont considérables. La Commission a également été critiquée pour n'avoir pas mentionné la reconsidération du système Dublin qui détermine quel pays européen est responsable de l'examen d'une demande d'asile.

Le Commissaire Dimitris Avramopoulos a [déclaré](#) que l'Agenda serait publié au mois de mai.

Pour plus d'information, consultez la [fiche d'information](#) sur la politique migratoire européenne (en anglais) de la Commission européenne.

[Retour au sommaire](#)

## La FRA présente des pistes pour améliorer et accroître les entrées légales dans l'Union européenne pour les réfugiés

L'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), présente dans un [rapport](#), publié le 6 mars, différentes façons d'améliorer et d'accroître les entrées légales dans l'Union européenne (UE) pour les personnes ayant un besoin de protection internationale.

Alors qu'il n'y a pas eu autant de personnes déplacées depuis la Seconde guerre mondiale et alors que près de 3 400 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée en 2014 en tentant de rejoindre les côtes européennes, la FRA veut inciter l'Union européenne et les États membres à prendre des mesures pour respecter le droit d'asile et assurer des entrées en toute sécurité dans l'UE. Le rapport se base également sur le constat qu'il existe trop peu de possibilités d'entrée légale dans l'UE, ce qui décourage les personnes et entraîne la multiplication des entrées irrégulières en Europe.

Le rapport propose aux États membres des outils à mettre en place pour permettre à davantage de réfugiés de rentrer dans l'UE sans avoir recours aux réseaux de passeurs et de trafiquants. Ainsi la FRA souligne l'importance de la lutte contre la traite des êtres humains.

Les solutions de voies légales de la FRA incluent les programmes de réinstallation, les admissions humanitaires, la protection temporaire ainsi que les visas pour raisons humanitaires. Le rapport suggère également le recours à des processus de migration classique pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale: programmes de mobilité pour étudiants et travailleurs, regroupement familial et admission pour raisons médicales.

La FRA encourage aussi les échanges de pratiques entre les États membres dans le but de multiplier les voies légales pour entrer dans l'UE et dans le but de consolider une approche européenne des défis migratoires.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) de la FRA.

[Retour au sommaire](#)

## Associations et organisations internationales

---

### ECRE : les dysfonctionnements du système de « premier accueil » conduisent à l'enfermement à répétition des demandeurs d'asile

Dans un [rapport](#) publié le 13 mars, le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) critique le système de « premier accueil » en Grèce et la rétention prolongée des migrants et demandeurs d'asile entrés irrégulièrement sur le territoire grec.

Le « Service de premier accueil » créé en 2011, vise à identifier, informer et orienter les personnes interceptées par la police dans les régions frontalières. Le premier et pour l'instant unique « Centre de premier accueil » (KE.PI) se situe dans la région d'Evros à la frontière gréco-turque. Malgré son

nom et bien que les conditions y soient meilleures que dans le centre de rétention voisin, d'après ECRE, les personnes sont en pratique privées de liberté et donc dans un système de rétention puisqu'elles ne peuvent quitter le centre sans permission, que le centre est gardé par la Police et cerné de barbelés. Les personnes transitant par le KE.PI, qu'elles demandent l'asile ou non, sont généralement d'abord retenues dans des commissariats de police avant leur transfert au KE.PI. Elles sont ensuite, dans la plupart des cas, envoyées vers des centres de rétention aux fins d'éloignement, de traitement de leur demande d'asile ou dans le cas des mineurs non accompagnés et des personnes vulnérables du fait de l'absence de places dans les centres d'accueil ouverts.

Le rapport souligne que le système de premier accueil, initialement prévu pour orienter les personnes entrées irrégulièrement en Grèce dans le respect leurs droits et de leur dignité, conduit en pratique en un cycle prolongé de rétention, du fait du manque de moyens et de coopération entre les différents acteurs.

Le rapport met également en avant les conditions déplorables dans le centre de rétention de Fylakio, voisin du KE.PI où sont retenus aussi des femmes avec enfants et des mineurs isolés. Les migrants passent quasiment toutes leurs journées dans des cellules de 50-60 lits froides et humides, sans accès effectif aux soins, et un accès très limité à l'assistance juridique.

ECRE appelle l'Etat grecque à cesser de placer en rétention les mineurs isolés et les personnes vulnérables ; à accroître les places d'accueil pour ces groupes ; et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'enregistrement effectif des demandes d'asile dans le Centre de premier accueil.

Ce rapport résume les observations et conclusions d'une visite de terrain menée du 1 au 5 décembre 2014 par une délégation d'ECRE en partenariat avec le Conseil grec pour les réfugiés dans le cadre du projet AIDA (Asylum Information Database)

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) (en anglais) du Weekly Bulletin d'ECRE.

[Retour au sommaire](#)

## **HCR : l'Europe doit agir en Méditerranée et jouer son rôle dans la crise des réfugiés syriens**

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), dans une liste de [propositions](#) envoyées le 12 mars, demande à l'Union européenne (UE) d'agir face aux tragédies humaines en Méditerranée et de mettre en place un véritable système de gestion et d'accueil des réfugiés qui risquent leur vie pour rejoindre les côtes européennes.

Ces propositions rentrent dans le cadre de [l'initiative du HCR en Méditerranée centrale](#) qui cherche à impulser une approche globale et une action urgente entre l'Union européenne, les États membres ainsi que les autres pays, d'origine et de transit, concernés par la situation dramatique et complexe en Méditerranée. Depuis le début de l'année 2015, 470 personnes sont mortes en Méditerranée selon le HCR. Son directeur pour l'Europe, Vincent Cochetel, a déclaré qu'il n'était plus possible de laisser cette situation tragique perdurer sans réponse et sans action.

Le HCR préconise la mise en place d'une opération de recherche et de sauvetage en Méditerranée, similaire à l'opération Mare Nostrum, et l'indemnisation des compagnies maritimes qui, en portant secours aux migrants, subissent des pertes financières considérables. Concernant le règlement

Dublin III, le HCR demande aux États membres d'appliquer la totalité des critères préconisés dans la détermination de l'État responsable de l'examen de la demande d'asile, notamment ceux qui se rapportent au regroupement familial et aux mineurs isolés étrangers.

Le HCR appelle également les États membres de l'UE à se montrer solidaires pour assurer la gestion des importants flux migratoires en Méditerranée ainsi qu'un accueil partagé des migrants sur le sol européen. Concernant la crise des réfugiés syriens, le HCR propose la mise en place d'un projet d'accueil des Syriens arrivés en Grèce et en Italie dans les différents pays d'Europe. L'organisation internationale demande aux pays européens de multiplier les voies légales d'entrée en Europe pour les Syriens, notamment par le biais des programmes de réinstallation et l'admission à titre humanitaire, pour ne pas renforcer les réseaux de passeurs et de trafiquants et pour mettre fin à l'hécatombe en mer Méditerranée.

Vincent Cochetel dénonce le sentiment xénophobe qui se propage en Europe et qui est contraire aux valeurs de tolérance, de diversité et de défense des droits humains pourtant proclamées par le continent. Il rappelle que les réfugiés fuient une situation d'extrême violence en Syrie et qu'il est nécessaire de les accueillir avec des politiques nationales d'intégration solides pour s'assurer que leur présence aura un impact positif sur les sociétés européennes.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) (en anglais) du HCR.

[Retour au sommaire](#)

## Développement nationaux

---

### Royaume-Uni : l'usage de la rétention mis en cause par un rapport parlementaire

Dans un rapport sur la rétention paru le 3 mars, les parlementaires britanniques soulignent le caractère « onéreux, inefficace et injuste » du système de rétention des demandeurs d'asile au Royaume-Uni ainsi que son utilisation à une fréquence disproportionnée et appellent à sa réforme rapide.

Une des préoccupations majeures de la commission d'enquête parlementaire en charge du rapport concerne le caractère illimité de la période de rétention. Le rapport souligne qu'au moins 90 personnes étaient en rétention depuis un an ou plus au troisième trimestre 2014 dans un des treize centres de rétention que compte le Royaume-Uni. Le coût de cette rétention illimitée est exorbitant pour l'administration britannique qui doit couvrir la gestion des centres mais aussi les dédommagements versés lors des plaintes pour rétention illégale.

La [Detained Fast Track](#) (DFT) est également sévèrement critiquée. Durant cette procédure d'asile accélérée les procédures prévues sont appliquées avec laxisme : temps de préparation à l'entretien très courts, absence d'interprètes voire d'avocats durant les entretiens. De ce fait le taux de refus est singulièrement plus élevé en DFT que lors de la procédure normale. Si les personnes jugées vulnérables ne sont théoriquement pas admises en DFT, il apparaît que les méthodes de détection de la vulnérabilité sont très aléatoires et peu efficaces. De nombreuses personnes dont la situation est déjà précaire se retrouvent donc en centre de rétention. C'est le cas de nombreuses victimes de

tortures et de sévices sexuels et de personnes atteintes de troubles mentaux à propos desquelles le rapport s'inquiète tout particulièrement. Ce rapport fait écho aux manifestations des détenus du centre de rétention de Harmondsworth qui ont débuté, dimanche 8 mars, une grève de la faim dans le but de dénoncer leurs conditions de rétention.

Les parlementaires britanniques proposent plusieurs éléments permettant une amélioration du système de détention. Le rapport préconise une limitation de la rétention à 28 jours, La rétention doit être limitée à une très courte durée, seulement en dernier recours ou en cas de renvoi effectif. Enfin les parlementaires recommandent le développement d'alternatives à la rétention basées sur de meilleures pratiques internationales.

Ce rapport est issu d'une commission d'enquête commune menée par les groupes parlementaires multipartites sur les réfugiés et sur l'immigration du Parlement du Royaume-Uni.

Pour plus d'information, consultez le [rapport](#) de la commission d'enquête (en anglais) et [l'article](#) (en anglais) du Weekly Bulletin d'ECRE.

[Retour au sommaire](#)

### **Italie : nouveaux sauvetages d'ampleur en Méditerranée et inquiétudes de la marine marchande**

Plus de [1000 personnes](#), dont de nombreux enfants et femmes enceintes, ont été sauvées en Méditerranée entre mardi 3 et mercredi 4 mars par les gardes-côtes et la marine italienne avec l'aide de navires de marchandises. Selon les gardes-côtes, les migrants seraient Syriens, Palestiniens, Libyens, Tunisiens et d'autres en provenance d'Afrique sub-saharienne. Ils ont tous été conduits dans des ports du sud de l'Italie.

Selon les autorités italiennes 7882 personnes sont arrivées en Italie pour les seuls mois de janvier et février alors que le chiffre était de 5 506 à la même période en 2014. Ce début d'année 2015 laisse présager une sensible augmentation du nombre d'arrivée en Italie qui était déjà de 170 000 en 2014.

L'opération européenne Triton, qui a remplacé en janvier 2015 l'opération italienne Mare Nostrum, est très critiquée du fait de sa capacité d'action réduite. En effet, celle-ci a pour mission d'agir seulement dans les eaux territoriales européennes.

La Chambre internationale de la marine marchande (ICS) [s'est exprimée à ce sujet](#) lors d'une conférence à Londres mercredi 4 mars. Peter Hinchliff, le Secrétaire général de l'ICS a déclaré qu'il craignait qu'avec la fin de Mare Nostrum, les gouvernements européens ne se reposent sur la marine marchande pour conduire des opérations de sauvetage en Méditerranée.

Selon l'organisation, 800 navires marchands auraient pris part à des sauvetages en mer durant l'année 2014, portant secours à environ 40 000 personnes.

M. Hinchliff appelle l'Union européenne à créer des chemins alternatifs pour les migrants et réfugiés pour éviter qu'ils ne risquent leur vie sur des embarcations précaires. D'autant plus que les bateaux et les équipages commerciaux ne sont ni équipés ni formés au sauvetage en mer, rendant les conditions d'intervention plus difficiles et dangereuses pour les marins comme pour les réfugiés. Ce point de vue est partagé par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, qui

recommande l'indemnisation des navires marchands impliqués dans des opérations de sauvetage. En effet celles-ci entraînent un surcoût important pour les entreprises de fret maritime.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) (en anglais) du Guardian.

[Retour au sommaire](#)

## En bref

---

### **Amnesty International : inquiétudes face à la condition des migrants en France comme en Méditerranée**

Dans son [rapport](#) pour l'année 2014 publié le 25 février, Amnesty International s'inquiète des nombreuses tragédies en mer Méditerranée et dénonce les manquements aux droits humains dont sont victimes les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés en France.

Le rapport s'indigne de la mort de plus de 3 400 personnes en 2014 alors qu'elles tentaient de rejoindre les côtes européennes. L'ONG accuse les États membres de l'UE qui ne soutiennent pas les opérations de sauvetage et de recherche de contribuer à l'augmentation du nombre de victimes. Dans la partie concernant la situation en France en 2014, le rapport fustige la circulaire du ministère de l'Intérieur qui encourage l'éloignement des demandeurs d'asile déboutés en procédure prioritaire, dès la décision négative de l'Ofpra, sans attendre l'issue d'un recours devant la CNDA. Amnesty International s'inquiète également des démantèlements de camps de migrants à Calais notamment. Enfin, le rapport reproche à la France son trop faible engagement dans l'accueil de réfugiés syriens : seuls 2 071 Syriens ont obtenu le statut de réfugié en France en 2014 en plus des 500 personnes admises par le biais de la réinstallation et de l'admission humanitaire.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) d'Amnesty International.

[Retour au sommaire](#)

### **ECRI : un rapport dénonce le niveau de xénophobie et de violence en Grèce**

Dans son cinquième [rapport](#) sur la Grèce publié le 24 février, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, souligne l'ampleur de la xénophobie et de la violence à l'encontre des migrants malgré la nouvelle loi anti-discrimination adoptée en 2014. Le rapport dénonce la diffusion dans le discours public et politique de propos haineux et racistes et considère que les activités du parti politique d'extrême droite Aube dorée contribuent à la création d'un climat de haine raciale en Grèce. Le rapport formule plusieurs recommandations aux autorités telles que la création d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le racisme et l'intolérance.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) d'ECRI.

[Retour au sommaire](#)

## ECRE : actualisation des rapports nationaux AIDA sur l'Allemagne et l'Autriche

La base de données [AIDA](#) du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) qui regroupe des informations sur les procédures, l'accueil et la rétention des demandeurs d'asile dans 16 pays européens, a publié la mise à jour de plusieurs rapports nationaux. Celle du [rapport](#) sur l'Allemagne souligne quelques améliorations concernant les conditions des demandeurs d'asile. Par exemple, le délai avant une autorisation de travailler pour les demandeurs d'asile est passé de neuf à trois mois ; Le rapport revient également sur les procédures accélérées réduites à un délai de onze jours depuis novembre 2014 dans le cas des personnes pour lesquelles la probabilité d'obtenir le statut de réfugié est très élevée, c'est-à-dire les Syriens et les Irakiens. Le [rapport](#) sur l'Autriche revient sur le manque de logements adéquats pour les demandeurs d'asile et la saturation des centres d'hébergements. Le rapport rappelle également le manque d'effectifs du Bureau pour l'immigration et l'asile (BFA) qui a pour conséquence de ralentir et de bloquer le traitement des demandes d'asile. Le rapport souligne que les demandeurs d'asile et particulièrement les mineurs isolés souffrent des failles du système autrichien, puisque peu de demandes ont été traitées et les mineurs isolés se retrouvent souvent hébergés avec des adultes.

Pour plus d'information, consultez les brèves pour la publication du rapport sur [l'Allemagne](#) et [l'Autriche](#) sur le site AIDA (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

## NOAS : la Norvège critiquée pour la rétention d'enfants migrants

Dans un [rapport](#) récent, l'organisation norvégienne pour les demandeurs d'asile (NOAS) dénonce la politique de rétention des enfants demandeurs d'asile pratiquée par la Norvège.

Selon le rapport, la législation et la pratique norvégiennes concernant les familles demandeuses d'asile avec enfants contrevient notamment à la Constitution norvégienne, à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la Convention des Nations-Unies sur les Droits civiques. NOAS souligne particulièrement le manque de dispositions spécifiques de la loi norvégienne sur l'immigration ainsi que le fait que les enfants migrants restent en rétention souvent au-delà de la limite de deux semaines imposée. NOAS rappelle que la rétention des familles ne doit intervenir qu'en dernier recours, pour une durée maximale de 72 heures et seulement dans le cadre d'un éloignement.

[Retour au sommaire](#)

## CJUE : les militaires déserteurs auront accès au droit d'asile si des crimes de guerre sont susceptibles d'être commis

La Cour de Justice de l'Union européenne a estimé dans [l'arrêt Shepherd c. Allemagne \(C-472/13\)](#) qu'un militaire déserteur, participant indirectement à un conflit, pourrait obtenir le droit d'asile dans le cas où celui-ci peut prouver la grande probabilité que des crimes de guerre soient commis par l'unité où il sert et que ses tâches soient suffisamment liées avec la participation à d'éventuels crimes. La CJUE souligne toutefois que la crainte de « persécution » doit relever d'un refus de participer au service militaire et de l'impossibilité d'être reconnu comme objecteur de conscience. Le



demandeur d'asile doit aussi apporter la preuve que la désertion était son unique option pour éviter la participation à des crimes de guerre.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) (en anglais) du Weekly Bulletin d'ECRE.

[Retour au sommaire](#)

### **Forum Montesquieu et FTDA : étude sur l'impact du droit européen sur les procédures d'asile en France**

La Clinique du droit du Forum Montesquieu de l'université de Bordeaux en partenariat avec France terre d'asile a publié une [étude](#) sur l'impact du droit européen sur les procédures d'asile en France. Cette étude a été présentée le vendredi 6 mars lors d'un atelier d'étude, en présence de représentants de l'Ofpra, de la CNDA et de France terre d'asile. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le Forum Montesquieu et France terre d'asile. L'étude constate des avancées dans la réforme de l'asile vers une unicité de l'autorité compétente, l'importance de la question de la vulnérabilité dans la nouvelle procédure ainsi que le caractère désormais suspensif des recours pour les demandes examinées selon la procédure accélérée. Toutefois ces éléments sont conditionnés aux moyens financiers alloués, dans un contexte de réduction budgétaire.

[Retour au sommaire](#)

### **Hongrie : projets de mesures contre les migrants et les demandeurs d'asile**

La Hongrie envisage d'introduire de nouvelles mesures pour réduire le nombre de demandeurs d'asile dans le pays. Le Premier ministre Viktor Orbán a déclaré vouloir donner la possibilité aux autorités de pouvoir immédiatement placer en rétention et renvoyer les personnes, dont les demandeurs d'asile, qui rentrent de manière irrégulière en Hongrie. Le gouvernement hongrois souhaite également accélérer les procédures d'asile et obliger les migrants irréguliers et les demandeurs d'asile à travailler. Les déclarations du gouvernement hongrois ont vocation à être traduites dans la législation nationale, ce qui constituerait de nombreuses violations au droit européen et aux obligations internationales de la Hongrie. En 2014, 42 777 personnes ont déposé une demande d'asile en Hongrie et 28 535 demandes ont été enregistrées pour les seuls mois de janvier et février 2015. Cependant d'après le Bureau de l'immigration et de la nationalité, environ 80% des demandeurs d'asile quittent la Hongrie après le dépôt de leur demande. Les Kosovars représentaient plus de la moitié des demandeurs d'asile en 2014 et 2015.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) (en anglais) dans le Weekly Bulletin d'Ecre et [l'article](#) (en anglais) sur IRIN.

[Retour au sommaire](#)